

Impact de la fiscalité sur la croissance économique en RD Congo

Une vérification empirique par l'approche ARDL

Par

Patient MBODO UMBA*

Deborah BOWA BAIKE**

Résumé

Cette recherche s'inscrit dans le débat relatif à l'articulation entre la politique fiscale et la croissance économique. Si la littérature théorique et empirique met en évidence des résultats contrastés, la présente étude vise à apporter une vérification empirique appliquée au cas de la RD Congo sur la période 1970–2021. À cette fin, l'approche méthodologique retenue repose sur le modèle auto-régressif à retards échelonnés (ARDL). Les principaux résultats révèlent que, parmi les différentes composantes des recettes fiscales, l'impôt sur les biens et services exerce un effet négatif sur la croissance économique à court terme. À long terme, son impact demeure négatif mais statistiquement non significatif. En revanche, l'impôt sur le revenu présente un effet positif et significatif au seuil de 1 %, tandis que l'impôt sur le commerce extérieur induit un effet négatif et significatif au seuil de 10 %. Dans leur globalité, ces résultats corroborent l'hypothèse de départ selon laquelle la politique fiscale exerce un effet positif et significatif sur la dynamique de croissance économique en RD Congo.

Mots-clés : fiscalité, politique fiscale, croissance économique, RD Congo.

Abstract

This study contributes to the debate on the relationship between tax policy and economic growth. Theoretical and empirical studies show that the relationship between these variables is still controversial. The challenge of this work is to empirically verify, in the case of the DRC over a period from 1970 to 2021, the effects of tax policy on economic growth. To do this, we used the Autoregressive Distributed Lag (ARDL) model. The main findings indicate that among the components of tax revenue, the goods and services tax has a negative effect on economic growth in the short term. On the other hand, its long-term effect is negative but not statistically significant. Income tax has a positive and significant effect at the 1% level in the long run, while foreign trade tax has a negative and significant effect at the 10% level in the long run. These results show that, by combining all the components of tax revenue, our hypothesis that tax policy has a positive and significant effect on growth dynamics in the DRC is verified.

Keywords: Taxation, fiscal policy, economic growth, DR Congo

* Assistant à la faculté des sciences économiques et de gestion, Université de Kinshasa

** Assistant à la faculté des sciences économiques et de gestion, Université de Kinshasa

I. INTRODUCTION

La réduction de la pauvreté, l'amélioration de la santé et de l'éducation nécessite la mise en œuvre des politiques de développement durable. Ces dernières obligent chaque pays de mobiliser efficacement les ressources intérieures. L'insuffisance de celles-ci est considérée comme source des problèmes budgétaires et de faible croissance des pays en développement (Oasis Kodila T. et Modeste Nyembo K. : 2019).

En effet, la fiscalité joue un rôle important dans le développement d'un pays. Cela s'explique par le fait que l'Etat peut intervenir dans la régulation de l'économie par des mesures fiscales pour orienter les comportements des agents économiques et à la correction de l'inégalité sociale par la mise en place d'un système redistributif équitable (Keynes : 1936). Dès lors, pour que la fiscalité produise ses effets, chaque Etat doit établir un système fiscal bien efficace, qu'il soit développé ou en développement.

En RD Congo, le système fiscal a connu plusieurs réformes entre 1970 et 2021 visant la modernisation de son système, l'élargissement de l'assiette fiscale ainsi que la transparence. En gros, il s'agit de la restructuration des régies financières, l'introduction de la TVA en 2012 ainsi que la digitalisation des procédures de manière progressive. Entre 1970 et 1990, les tentatives de structuration ont abouti à la consolidation des du Code des impôts regroupant les impôts directs et indirects, l'introduction de l'impôt professionnel sur les rémunérations (IPR) et l'impôt exceptionnel sur les rémunérations des expatriés (IERE). Le système était dépendant des recettes minières et douanières (OCDE : 2017 ; Musole M. : 2019). Les années 2000 – 2010 ont connu la modernisation du système fiscale sous pression internationale. Cette modernisation s'est traduite par la création des régies autonomes : Direction Générale

des Impôts (DGI), la Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA) et la Direction Générales des Recettes Administratives et Domaniales (DGRAD). Cette modernisation vise la professionnalisation de la collecte ainsi que la réduction des pratiques formelles (Boël Mwamba Kabamba : 2025). La RD Congo a poursuivi avec les réformes majeures de l'Administration fiscale. Entre 2010 et 2015, les nouveaux instruments sont introduits : la Taxe sur la Valeur Ajoutée instaurée en 2012 en remplacement de l'ICA (un impôt en cascade). Les codes sectoriels, principalement dans le secteur minier afin de capter les revenus extractifs et introduire une démarcation avec les hydrocarbures (Cim's Mulungulungu Nachinda : 2021). De 2015 à 2021, la RD Congo a introduit plusieurs autres réformes fiscales. La tenue du Forum National sur la réforme fiscale de 2027 a souligné la nécessité d'élargir l'assiette ainsi que la réduction des exonérations d'après le diagnostic du FMI (Nicolas Staines : 2017). Pour assurer la traçabilité des recettes et limiter la fraude fiscale, la RD Congo a optée pour la digitalisation à travers ISYS-Régies et paiements mobiles. C'est dans cette logique que la facture normalisée et les dispositifs électroniques fiscaux (DEF) ont été expérimentés afin d'assurer le contrôle des transactions (DGI : 2025).

Les réformes fiscales menées en RDC ont engendré des transformations significatives dans la gouvernance des finances publiques. Les recettes fiscales ont évolué en fonction du contexte économique et politique du pays. Elles ont augmenté de 1970 à 1982 grâce à la croissance, puis elles ont chuté de 1983 à 2001 à cause de la crise et de la guerre. Elles ont repris à augmenter de 2002 à 2014 avec la stabilisation et la modernisation du système fiscal, avant de diminuer légèrement de 2015 à 2021 sous l'effet du ralentissement économique et des tensions politiques. En somme, les recettes fiscales de la

RDC restent faibles par rapport aux normes internationales et aux besoins de développement (FMI : 2022)

En effet, entre 1970 et 1989, les recettes fiscales ont suivi une tendance décroissante sur toute la période, passant de 34,9 % du PIB en 1970 à 10,6 % en 1989. Cela reflète la faiblesse du système fiscal, marqué par une érosion des assiettes, des exonérations abusives, une fraude généralisée et une inefficacité administrative. La période de 1970 à 1980 est marquée par un ralentissement de la croissance et une inflation ouverte, liées à la crise pétrolière, à la mauvaise gestion des ressources naturelles et à la corruption. Les recettes fiscales ont suivi une tendance croissante, passant de 4,4 % du PIB en 1990 à 13,2 % en 2009. Cela reflète la reprise de l'activité économique, la modernisation du système fiscal, l'amélioration de l'administration et le renforcement du contrôle. La période de 1981 à 1989 est caractérisée par un déclin de la croissance économique, une destruction des richesses et une hyperinflation, causé par la dette extérieure, les ajustements structurels imposés par le FMI et la Banque Mondiale, et les troubles politiques et sociaux (Patient Mbodo : 2012).

Les recettes fiscales ont suivi une tendance décroissante sur toute la période, passant de 13,7 % du PIB en 2010 à 6,2 % en 2020. Des fortes baisses des recettes courantes ont été constatées entre 2016 et 2017, respectivement de plus de 24% et 14% (Oasis Kodila T. et Modeste Nyembo K. : 2019).

De manière globale, les recettes intérieures de la RD Congo sont faiblement mobilisées. La RD Congo est comptée dans le lot des pays ayant une faible pression fiscale. Selon la Banque centrale du Congo, la pression fiscale a été de 6,1% en 2020 contre 6,8 en 2019 en RD Congo (BCC : 2020).

Quant à la croissance économique, le pic de 2008 est soutenu par la demande mondiale en minerais, notamment, le cuivre et le cobalt. Le creux de 2016 résulte de la baisse des cours des matières premières, de la dépréciation du franc congolais et de la crise politique liée au report des élections présidentielles. Le pic de 2014 correspond à l'année où le PIB par habitant de la RDC a atteint son niveau le plus élevé depuis l'indépendance, avec environ 425 dollars. Le creux de 2021 s'explique par les effets négatifs de la pandémie du Covid-19 sur l'économie congolaise, qui a subi une contraction de -2,4% en 2020 (BCC : 2020).

Les réformes fiscales constituent un élément central des politiques publiques, leurs conséquences macroéconomiques font toujours l'objet d'intenses controverses. Pourtant, il est tout à fait essentiel d'en connaître avec précision les effets sur les ménages et sur l'activité des entreprises pour la bonne gouvernance macroéconomique, ou pour utiliser au mieux la politique fiscale à l'occasion des crises (François Geerolf et Thomas Grjebine : 2019). De 2010 à 2021, la législation fiscale de la RD Congo a connu une réforme progressive avec l'adoption de plusieurs lois sectorielles ou spécifiques contenues et détaillées dans le Code des Impôts (DGI : 2023). Tant d'autres réformes sont en perspective. Toutes ces réformes fiscales devraient produire des effets positifs sur la croissance économique de la RD Congo car elles visent l'augmentation des moyens de la politique du Gouvernement pour le bien-être social. Avec l'adoption et l'institution de la TVA depuis 2012, la RD Congo devrait voir ses ressources internes grimper et avoir des retombées positives sur la population (DGI : 2023).

Pour en saisir, l'analyse de la politique fiscale sur la croissance économique demeure donc importante. Nous cherchons par conséquent, à mettre en exergue l'importance de la politique

fiscale prise dans un sens large incluant tous les prélèvements publics .

Il s'agit de répondre à la question de savoir : quel est l'impact de la politique fiscale sur la croissance économique en RD Congo ? Autrement, tous les impôts ont-ils le même impact ?

L'objectif poursuivi est de démontrer l'impact de la politique fiscale sur la croissance économique en RD Congo pour la période allant de 1970 à 2021.

Nous partons de l'hypothèse selon laquelle la politique fiscale congolaise produit des effets positifs et significatifs sur la croissance économique en RD Congo.

Afin de déterminer les impacts de court et de long termes de la fiscalité sur la croissance économique de la RD Congo, nous utilisons la méthode économétrique ; elle nous a permis de modéliser la relation entre la fiscalité et la croissance économique ainsi que les variables de contrôle considérées – avec l'utilisation du modèle autorégressif à retards échelonnés (Auto Regressive Distributed Lag), ARDL en sigle. Il nous donne la possibilité d'évaluer les effets à court et à long termes de la fiscalité sur la croissance économique. Le logiciel Eviews- 10 nous a permis de réaliser le traitement statistique et l'analyse économétrique.

Cet article s'articule autour de 3 parties fondamentales hormis l'introduction. La première est consacrée à une brève présentation de la fiscalité de la RD Congo (II), la deuxième partie est axée sur la revue de la littérature théorique et empirique sur la relation entre la fiscalité et croissance économique (III) et la troisième fait l'objet d'une analyse économétrique par le modèle ARDL (IV).

II. BREVE PRESENTATION DE LA FISCALITE DE LA RD CONGO

En RD Congo, la Direction Générale des Impôts s'est engagée à actualiser régulièrement le Code des Impôts en vue de faciliter aux Agents des Impôts et aux contribuables ainsi qu'au public la lecture de la législation fiscale en vigueur. La fiscalité congolaise repose sur ce Code des impôts dont la structure combine les impôts directs et indirects. Ce Code a connu plusieurs réformes visant à moderniser l'Administration et à élargir l'assiette (DGI : 2023). Le Code des Impôts contient toutes les bases légales concernant la fiscalité en RD Congo.

Dans le système fiscal congolais, il existe deux blocs d'impôts de manière globale :

- Les impôts d'Etat, notamment l'Impôt cédu- laire sur le revenu (ICR) et la TVA perçus par la DGI ;
- Les impôts locaux, notamment les impôts réels et l'IRL qui sont perçus par la DGRK (à Kinshasa).

Le système fiscal congolais est qualifié de déclaratif contrôlé c'est-à-dire que le contribuable déclare librement son revenu ou toute autre matière imposable et il revient à l'administration fiscale le droit de contrôler à posteriori la déclaration préalablement souscrite par le contribuable, qu'il s'agisse de la fiscalité interne que de la fiscalité des côtes.

Dans sa fiscalité interne, le système fiscal congolais comprend trois (3) blocs d'Impôts c'est-à-dire 3 types de prélèvements fiscaux pour la fiscalité des portes (aux corridors douaniers) :

- Le droit d'entrée ;
- La TVA à l'importation ;
- et les Accises (droit de consommation de certains produits qui sont prélevés sur la quanti-

té produite et non sur la quantité consommée comme la TVA) (Mabiala Laurent : 2014).

Il sied de rappeler que la TVA a été mise en place en RD Congo le 1er janvier, avec un taux normal de 16%, un taux réduit de 8% et un taux zéro. La décision de sa mise en place a été prise conformément aux directives du FMI afin d'améliorer l'équité fiscale et la solidarité sociale. Elle a remplacé l'ICA, un impôt indirect jugé peu efficace. Son adoption a également suscité des questions sur son impact dans les ménages à faible revenus. Des réformes entreprises afin d'améliorer la collecte de la TVA et élargir l'assiette pourrait contribuer à une meilleure gestion des recettes fiscales et au soutien au développement de la RD Congo (DGI : 2012).

La fiscalité congolaise interne comprend 3 grands blocs d'imposition :

1. Les Impôts réels : la matière imposable constitue une chose palpable (res) :

- les impôts foncier sur les bâtiments et les terrains (matière imposable : la superficie) ;
- les impôts sur les véhicules (matière imposable : cheval-vapeur) ;
- les impôts sur les concessions minières et les hydrocarbures (matière imposable : superficie en ha).

Cet impôt est institué par l'Ordonnance-loi n°69-006 du 10 février 1969 relative à l'impôt réel, modifiée et complétée par plusieurs textes (DGI : 2023).

2. Les impôts sur les revenus : ce sont des impôts cédulaires sur les revenus mieux adaptés aux pays dits pauvres ou en développement.

- Les impôts sur les revenus locatifs (base imposable : loyer brut annuel + sous-loyer au

taux de 22%). C'est un impôt direct mais le mode de recouvrement prévoit les acomptes de 20%.

- Les impôts sur les revenus professionnels (IRP). Il y a notamment :
- Impôt sur les bénéfices et les profits (IBP) : le produit de la déduction des charges sur le Chiffre d'Affaires des SARL (OHADA) ;
- Les impôts professionnels sur les rémunérations (IPR) : calculé sur le salaire ou autres rétributions ;
- L'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers (IRCM) ou impôt mobilier (IM) : imposé sur le revenu d'actions ou des parts sociales, au tantième alloué aux membres des Conseils d'Administration et aux montants nets des redevances.
- Impôt exceptionnel sur la rémunération des expatriés (IERE) : calculé sur le salaire ou autres rétributions des expatriés payés par l'employeur. Il est critiqué par son double emploi ; qualifié d'anti-investissement, xénophobe et discriminatoire. Néanmoins, il se justifie par la protection de la main-d'œuvre locale.

Cet impôt est basé sur l'Ordonnance-loi n°69-009 du 10 février 1969 relative aux impôts cédulaires sur les revenus, modifiée et complétée par plusieurs textes (DGI : 2023).

3. La Taxe sur la Valeur Ajoutée (ICA) : cet impôt se traduit par la mise en œuvre de la TVA à deux niveaux :

- La TVA douanière : elle est perçue en même temps que les droits d'entrée de la DGDA. Elle est déductible à la TVA collectée à l'intérieur lors de la vente des produits importés. A ce titre, elle constitue une avance pour le Trésor.

- La TVA intérieur : elle est assise sur toutes les activités économiques (ventes, prestations des services, livraisons à soi-même, les échanges des produits et des services (Mabiala Laurent : 2014).

La TVA est adoptée par plusieurs pays au monde, chacun ayant ses propres taux et exonérations. Ces taux peuvent varier en fonction des politiques fiscales et des changements réglementaires. En RD Congo, la TVA est donc un impôt moderne ; instituée le 20 août 2010 par l'Ordonnance-loi n°10/001 du 20 août 2010 portant institution de la taxe sur la valeur ajoutée, en remplacement de l'impôt sur le chiffre d'affaires (ICA), modifiée et complétée par plusieurs textes. Elle est entrée en application le 1er janvier 2012 (DGI : 2023).

La TVA est qualifiée de neutre ; la TVA collectée sur la facture d'un client ne constitue ni un gain, ni une charge pour l'entreprise - l'impôt est supporté économiquement par le consommateur final, et non par les entreprises intermédiaires, grâce au mécanisme du droit à déduction. Ce qui en fait un impôt indirect sur la consommation (elle frappe tous les biens et services de toutes origines, consommées ou utilisées en RD Congo). Son principe est d'éviter les impositions cumulatives dites en cascade – évite d'imposer en cascade les activités qui se succèdent dans une filière économique ou commerciale (comme ICA) – chaque assujetti ne doit payer l'impôt seulement sur la valeur qu'il a ajoutée au produit qu'il a façonné – calculé sur le prix de vente du produit augmenté de la taxe (Telekwan Ziyungu A. et Kididi Didi : 2019).

Toutefois, la neutralité de la TVA n'est pas absolue – certaines dépenses ne sont pas déductibles, comme les avantages en nature attribués aux salariés, ou certains régimes particuliers, ce qui peut créer des distorsions fiscales (Bofip : 2012).

La fiscalité de la RD Congo s'articule autour du Code des impôts (2023) ; elle se base sur des impôts directs (IERE, Impôt foncier, IPR), des impôts indirects (TVA, droits de douane) et impôts réels (biens matériels). Bien que des réformes notables soient engagées, elle reste encore confrontée à des défis majeurs face à la corruption et l'informalité de l'économie dont une grande partie échappe à l'impôt. Toutefois, les perspectives de modernisation présagent un bon augure avec la digitalisation et les codes sectoriels (notamment le secteur minier). D'où la nécessité d'améliorer la gouvernance dans la gestion de toutes les ressources par le renforcement de la culture et de la pratique d'évaluation à tous les niveaux et par l'obligation de rendre effectif le système de gestion publique axée sur les résultats, assortis des mécanismes d'évaluation de la performance et des résultats (Jean-Marie Abolia : 2023).

C'est dans ce sens que la politique fiscale de l'Etat peut jouer un rôle crucial dans la croissance économique de la RD Congo.

III. REVUE DE LA LITTERATURE

Les recherches sur la relation entre la fiscalité et la croissance économique ont produit des résultats divers dans des contextes économiques.

La première catégorie d'études empiriques montre que la fiscalité a un impact négatif ou neutre sur la croissance.

Arnold Harberger (1998), mène une étude sur plusieurs pays, notamment les États-Unis, le Japon, le Mexique, le Chili, la Corée du Sud et la Chine. A l'aide d'un modèle de croissance endogène avec des externalités positives liées à l'accumulation du capital physique et humain, en utilisant le PIB par habitant, le taux d'investissement, le taux d'épargne, le taux de scolarisation, le taux d'imposition sur le revenu, le taux d'imposition sur les sociétés et le taux d'imposition

sur la consommation comme variables et trouve que la fiscalité impacte négativement la croissance. Dans la même logique, Engen et Skinner (1996) affirment que la fiscalité a un impact négatif sur la croissance dans 21 pays de l'OCDE sur la période 1970-1990, à l'aide d'un modèle de croissance endogène avec des externalités positives liées à l'accumulation du capital physique et humain avec le PIB par habitant, le taux d'investissement, le taux d'épargne, le taux de scolarisation, le taux d'imposition moyen, le taux d'imposition marginal et le ratio des dépenses publiques au PIB.

Cashin (1994) également mène une étude sur 22 pays industrialisés sur la période 1970-1991, à l'aide d'un modèle de croissance endogène avec des externalités positives liées à l'accumulation du capital public et privé en utilisant le PIB par habitant, le taux d'investissement, le taux d'épargne, le taux de croissance de la population, le taux de dépenses publiques, le taux d'imposition moyen et le taux d'imposition marginal comme variables et trouve que la fiscalité a un effet négatif sur la croissance.

Palivos et Yip (1995), montrent à l'aide d'un modèle théorique de type AK avec des externalités positives liées à l'accumulation du capital privé que la politique fiscale a un effet négatif sur la croissance en utilisant le PIB par habitant, les taxes proportionnelles, le seigneurage et les emprunts publics comme variables.

De leur côté, Baiardi, Profeta, Puglisi et Scabrosetti (2019) aboutissent à la même conclusion (effet négatif) dans de différents échantillons de l'OCDE pour des différentes périodes de temps. Ils ont utilisé un modèle à corrélation d'erreur dynamique ayant pour variables le PIB par habitant, les recettes fiscales totales en pourcentage du PIB, les recettes fiscales provenant des impôts sur le revenu des personnes physiques, des impôts sur le revenu des sociétés, des cotisa-

tions sociales, des impôts sur la consommation et des impôts sur la propriété ainsi que des variables de contrôle telles que l'investissement, l'ouverture commerciale, l'inflation et la population active.

Etienne Kitoko L. and Marcel Senga P. (2018) analysent les effets de la pression fiscale sur la croissance économique pour 12 pays d'Afrique Subsaharienne. Ils ont emprunté la Méthode de Moment Généralisé en panel et un modèle de panel à seuil et à transition brutale pour une période allant de 1985 à 2012. Ils aboutissent aux résultats selon lesquels, la pression fiscale est liée à l'activité économique et cette relation n'est pas linéaire. Il existe un seuil en dessous duquel, la pression fiscale accompagne la croissance mais au-dessus de ce seuil, elle devient nuisible à l'économie.

Quant à Grdinić, Drezgić et Blažić H. (2017), les analyses menées confirment qu'il existe une relation négative et significative entre la structure fiscale et la croissance économique dans les pays membres de l'Union européenne sur la période 1995-2014 en utilisant un modèle à données de panel dynamique et le taux de croissance du PIB réel par habitant, le ratio des recettes fiscales totales au PIB, les ratios des recettes fiscales provenant des impôts sur le revenu et les bénéfices, des cotisations sociales, des impôts sur la production et les importations et des impôts sur le capital au PIB comme variables d'intérêt ; ainsi que des variables de contrôle telles que le taux d'investissement brut, le taux d'ouverture commerciale et le taux d'inflation.

Milesi-Feretti et Roubini (1998) ont mené une étude en utilisant un modèle à générations imbriquées (OLG) et le taux de croissance du PIB par tête, le taux d'imposition des revenus du travail, le taux d'imposition des revenus du capital, le taux d'imposition de la consommation, le ratio des dépenses publiques au PIB, le ratio de

la dette publique au PIB, le taux d'intérêt réel, le taux d'épargne, le taux de scolarisation et le niveau moyen d'éducation comme variables. Ces derniers concluent que la fiscalité a un effet négatif sur la croissance économique, mais que cet effet varie selon le type et le niveau de taxation, ainsi que selon les caractéristiques structurelles de l'économie.

Dans le même ordre d'idée, Widmalm (2001) mène une étude sur un échantillon de 23 pays membres de l'OCDE pour une période allant de 1970 à 1985 à l'aide d'un modèle à données de panel. Les variables utilisées sont le taux de croissance du PIB réel par habitant, le ratio des recettes fiscales au PIB, le ratio des impôts directs au PIB, le ratio des impôts indirects au PIB, le ratio des impôts sur le revenu personnel au PIB, le ratio des impôts sur les sociétés au PIB, le ratio des impôts sur la propriété au PIB, le ratio des impôts sur les biens et services au PIB, le ratio des dépenses publiques au PIB, le taux d'investissement brut, le taux d'ouverture commerciale et le taux d'inflation. Il conclut que la fiscalité a un effet différencié sur la croissance économique selon le type d'impôt considéré.

Johansson et al (2008) ont mené leur étude à l'aide d'un modèle à données de panel, sur 21 pays de l'OCDE durant la période allant de 1971 à 2004, en utilisant le taux de croissance du PIB par habitant, le ratio des impôts sur le revenu de personnes physiques au PIB, le ratio des impôts sur les sociétés au PIB, le ratio des impôts sur la consommation au PIB, le ratio des impôts de propriété au PIB, le ratio des dépenses publiques au PIB, le taux d'investissement brut, le taux d'ouverture commerciale, le taux d'inflation et le niveau moyen de l'éducation. Ils aboutissent à une conclusion telle que la fiscalité a un effet négatif sur la croissance économique, mais que cet effet varie selon le type et le niveau d'imposition, ainsi que selon les caractéristiques structurelles de l'économie.

Ngoc et Arseneau (2012), à l'aide d'un modèle à données de panel avec des effets fixes par pays et par période, en utilisant des données de 21 pays de l'OCDE sur la période 1971-2004 et le taux de croissance du PIB réel par habitant, le ratio des recettes fiscales au PIB, le ratio des impôts sur le revenu des personnes physiques au PIB, le ratio des impôts sur les sociétés au PIB, le ratio des impôts sur la consommation au PIB, le ratio des impôts sur la propriété au PIB, le ratio des dépenses publiques au PIB, le taux d'investissement brut, le taux d'ouverture commerciale, le taux d'inflation et le niveau moyen d'éducation comme variables. Ils concluent que la fiscalité a un effet négatif sur la croissance économique au Québec, mais que cet effet varie selon le type et le niveau d'imposition, ainsi que selon les caractéristiques structurelles de l'économie.

De même, Vaillancourt et Pouya (2012) trouvent que la fiscalité a un effet différencié sur la croissance économique selon le type d'impôt considéré. Ils utilisent un modèle à données de panel de 10 provinces canadiennes sur la période de 1981 à 2010.

Tanzi et Zee (1997), mènent une étude en utilisant des données de 23 pays de l'OCDE sur la période 1970-1994. Le taux de croissance du PIB réel par habitant, le ratio des recettes fiscales au PIB, le ratio des impôts sur le revenu des personnes physiques au PIB, le ratio des impôts sur les sociétés au PIB, le ratio des impôts sur la consommation au PIB, le ratio des impôts sur la propriété au PIB, le ratio des dépenses publiques au PIB, le taux d'investissement brut, le taux d'ouverture commerciale, le taux d'inflation et le niveau moyen d'éducation comme variables. A l'aide d'un modèle à données de panel, ils aboutissent à une conclusion telle que la fiscalité impacte négativement la croissance. Brun et al. (1998) trouvent que la fiscalité a un impact négatif sur la croissance, en menant leur étude en Afrique subsaharienne à l'aide d'un mo-

dèle à correction d'erreur. Comme variables, ces auteurs ont utilisé le taux de croissance du PIB réel par habitant, le taux de prélèvement fiscal, le taux d'investissement, le taux d'ouverture, le taux d'inflation, le taux de change réel et le taux de croissance démographique.

Yaya Keho (2010), mène son étude en Côte d'Ivoire sur la période 1960-2005. Se basant sur un modèle à correction d'erreur, il a utilisé le taux de croissance du PIB par habitant, le taux de pression fiscale, le taux d'investissement public et privé, le taux d'ouverture, le taux d'inflation et le taux de croissance démographique comme variables. Il conclut que la pression fiscale a un effet négatif sur la croissance économique à court terme, mais un effet positif à long terme.

Ebeke et Ehrhart (2012), mènent une étude dans 42 pays d'Afrique subsaharienne sur la période 1980-2005, à l'aide d'un modèle à données de panel et en utilisant le taux de croissance réel du PIB par habitant, le taux d'instabilité des recettes fiscales, le taux d'investissement public et privé, le taux d'ouverture, le taux d'inflation, le taux de change réel et le niveau de développement humain comme variables. Ils aboutissent à une conclusion telle que l'instabilité des recettes fiscales a un effet négatif et significatif sur la croissance économique en Afrique subsaharienne.

La deuxième catégorie d'études montre que la fiscalité a un impact positif et significatif sur la croissance.

Gashi, Asllani et Boqolli (2018), mènent une étude au Kosovo sur la période 2008-2016. A l'aide d'un modèle à correction d'erreur et en utilisant le taux de croissance du PIB réel par habitant, le taux d'imposition des sociétés, le taux d'imposition des revenus du travail, le taux d'imposition des revenus du capital, le taux d'imposition de la consommation, le taux d'in-

vestissement public et privé, le taux d'ouverture, le taux d'inflation et le taux de croissance démographique. Ils aboutissent à une conclusion telle que la politique fiscale a un effet positif et significatif sur la croissance économique au Kosovo.

Takumah WetIyke (2017) a mené une étude au Nigeria sur la période allant de 1981 à 2015, à l'aide d'un modèle à correction d'erreur. Il a utilisé le taux de croissance du PIB réel par habitant, le taux des recettes fiscales au PIB, le taux d'investissement public et privé, le taux d'inflation, le taux d'ouverture et le taux de croissance démographique comme variables. Il aboutit à une conclusion telle que les recettes

fiscales ont un effet positif et significatif sur la croissance économique au Nigeria.

Ayçal et Saloua (2016), ont mené une étude dans les grands pays et les paradis fiscaux sur la période 1990-2014, à l'aide d'un modèle à cointégration en données de panel. Ils ont utilisé le taux de croissance du PIB, le taux des recettes

fiscales, le taux d'investissement public et privé, le taux d'ouverture, le taux d'inflation et le taux de croissance démographique comme variables. Ils concluent que recettes fiscales ont un effet positif et significatif sur la croissance économique dans les grands pays et les paradis fiscaux.

Amour Abed Kpocheme (2005) a mené une étude au Benin, en utilisant le modèle de croissance d'origine Cobb-Douglass et le PIB, l'investissement, le taux de pression fiscale et le taux d'ouverture commerciale comme variables. Il conclut que la fiscalité agit positivement sur la croissance au Benin.

IV. ANALYSE EMPIRIQUE DE LA RELATION ENTRE LA FISCALITÉ ET LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE.

4.1. Présentation et spécification du modèle

La saisie de l'impact de la politique fiscale sur la croissance économique se fait à travers l'estimation d'un Modèle Autorégressif à Retards Distribués, en abrégé ARDL (Auto Regressive Distributed Lag model). Cette spécification fait partie de la grande famille des modèles dynamiques, et permet de capter les effets temporels (délai d'ajustement, anticipations, etc.) dans l'explication d'une variable (Jonas Kibala : 2018).

Dans un modèle dynamique, une variable dépendante Y_t peut être expliquée à la fois par ses propres valeurs décalées mais également par les

valeurs présentes et décalées des variables indépendantes. Dans ce cas, il y a donc une mixité des modèles ; d'une part, il y a des modèles Autorégressif (AR), et d'autre part, des Modèles à retards échelonnés (DL). Les deux types des modèles (dynamiques) combinés permettent d'obtenir ainsi les modèles Autorégressif à Retards Echelonnés (ARDL).

- Le modèle Autorégressif s'écrit formellement comme suit :

$$Y_t = \alpha_0 + \sum_{i=1}^p \alpha_i Y_{t-i} + e_t$$

$$Y_t = \beta + b_0 X_t + \dots + b_q X_{t-q} + z_t$$

La combinaison des caractéristiques de ces deux types des modèles forme les modèles Autorégressifs à Retards Echelonnés (ARDL). Ci-dessous l'équation (3) reprend formellement l'expression algébrique d'un modèle ARDL :

$$Y_t = \psi + \alpha_1 Y_{t-1} + \dots + \alpha_p Y_{t-p} + b_0 X_t + \dots + b_q X_{t-q} + e_t$$

$$Y_t = \psi + \sum_{i=1}^p \alpha_i Y_{t-i} + \sum_{j=0}^q \beta_j X_{t-j} + e_t \quad (3)$$

Le coefficient b_0 traduit l'effet à court terme de X_t sur Y_t . Pour saisir l'effet de long terme noté de X_t sur Y_t , nous partons de la relation d'équilibre ou de long terme suivante :

$$Y_t = k + \lambda X_t + u_t \text{ et on aura : } \lambda = \frac{\sum_{j=0}^q b_j}{1 - \sum_{i=1}^p \alpha_i}$$

On note que les modèles ARDL, héritant les caractéristiques des modèles AR et DL, font face à des problèmes de colinéarité entre variables explicatives (modèle DL) et d'autocorrélation des erreurs (AR), rendant ainsi difficile son estimation par la méthode de Moindres Carrés Ordinaires (MCO).

Pour lever cette contrainte, on recourt souvent à des techniques d'estimation robustes. En adaptant ce modèle (ARDL) dans le contexte de cette analyse, il s'agit des effets de la politique fiscale

qui font l'objet des estimations. Par ailleurs, dans le souci d'améliorer la qualité des résultats recherchés, quelques variables de contrôle sont introduites dans le modèle. Ces variables restent usuellement utilisées dans les études empiriques mettant en relation la politique

fiscale et la croissance économique. Parmi ces variables, nous avons considéré : l'aide publique au développement (Apd), la formation brute du capital fixe (Fbcf), et le taux d'ouverture économique (Txouv).

Ainsi, l'équation (4) donne le modèle d'analyse, qui lie le PIB par habitant aux recettes fiscales, aide publique au développement, formation brute du capital fixe, et du degré d'ouverture commerciale. Au regard des recettes fiscales, nous allons estimer deux modèles. Le premier modèle prend les recettes fiscales de manière agrégée et le deuxième modèle considère les recettes fiscales dans ses différentes composantes,

à savoir : impôt sur le revenu, impôt sur les biens & services, et impôt sur le commerce extérieur.

$$Lpibh = f(Lrecfisc, Lapd, Lfbcf, Ltxouv) \quad (4)$$

La saisie des effets de court et de long terme de ces variables exogènes sur l'endogène Pibh nécessite la modification de l'équation (4) sous cette nouvelle forme :

$$\begin{aligned} \Delta Lpibhab_t &= a_0 + \sum a_i p_i = 1 \Delta Lpibhab_{t-1} + \sum a_{2i} q_i = 0 \Delta Lrecfisc_{t-i} + \sum a_{3i} q_i = 0 \Delta Lapd_{t-i} + \sum a_{4i} q_i \\ &= 0 \Delta Lrecfisc_{t-i} + \sum a_{5i} q_i = 0 \Delta Ltxouv_{t-i} + b_1 Lpibhab_{t-1} + b_2 Lrecfisc_{t-1} + b_3 Lapd_{t-1} + b_4 Lfbcf_{t-1} + \end{aligned}$$

$$+ b_5 Ltxouv_{t-1} + \varepsilon_t \quad (5)$$

terme du modèle ; $\varepsilon \sim \text{iid}(0,)$ = terme d'erreur (bruit blanc).

où : Δ = est l'opérateur de différence première ;

0 = est la constante ; 1... 5 = sont des effets à court terme ; b1.....b5 = la dynamique de long

Le deuxième modèle ARDL à estimer aurait la forme fonctionnelle linéaire suivante :

$$Lpibh = f(Licomex, Lirev, Libs, Lapd, Lfbcf, Ltxouv) \quad (6)$$

$$\begin{aligned} \Delta Lpibhab_t &= a_0 + \sum a_i p_i = 1 \Delta Lpibhab_{t-1} + \sum a_{2i} q_i = 0 \Delta Lrecfisc_{t-i} + \sum a_{3i} q_i = 0 \Delta Lapd_{t-i} + \sum a_{4i} q_i \\ &= 0 \Delta Lrecfisc_{t-i} + \sum a_{5i} q_i = 0 \Delta Ltxouv_{t-i} + b_1 Lpibhab_{t-1} + b_2 Lrecfisc_{t-1} + b_3 Lapd_{t-1} + b_4 Lfbcf_{t-1} + \end{aligned}$$

$$+ b_5 Ltxouv_{t-1} + b_6 Lfbcf_{t-1} + b_7 Ltxouv_{t-1} + \varepsilon_t \quad (7)$$

La saisie des effets de court et de long terme de ces variables exogènes sur l'endogène Pibh nécessite la modification de l'équation (6) sous la forme de l'équation 7.

où :

Δ = est l'opérateur de différence première ; 0 = la constante ; 1... 7 = effets à court terme ;

b1.....b7 = la dynamique de long terme du modèle ; $\varepsilon \sim \text{iid}(0,)$ = terme d'erreur (bruit blanc).

Etant donné qu'il s'agit d'un modèle dynamique, par critère de parcimonie, nous recourons au critère de Schwarz-SIC pour déterminer les décalages optimaux (p, q) du modèle ARDL. Les écritures (5) et (6) supposent l'existence d'une relation de cointégration entre les séries sous-étudiées, laquelle relation conditionnerait même l'estimation des effets de court terme et ceux de long terme. De ce fait, nous nous obligeons de vérifier cette cointégration à l'aide d'un des tests de cointégration que la littérature économétrique

propose.

Tel que repris par Jonas Kibala (2018), le test de Cointégration d'Engel et Granger (1991) n'est valable que pour deux variables intégrées de même ordre, et s'avère inefficace pour des cas multivariés. Le test de Johansen (1991) quant à ce, lève une de ces deux contraintes, il est adapté aux cas multivariés mais exige néanmoins que les variables comportent le même ordre d'intégration, ce qui n'est pas récurrent. Pesaran et al. (2001) proposent un autre test, mais à la différence de tous les autres, ce test est adapté aux cas aussi multivariés qu'en présence d'ordres d'intégration différents entre variables. Ce test est appelé : « test de cointégration aux bornes ».

L'on peut recourir à un Modèle à Correction d'Erreur grâce à la procédure de Pesaran (2001) pour confirmer l'existence ou non d'une cointégration entre les variables. A cet effet, la spécification fonctionnelle de ce modèle dans la présente analyse revêt la forme ci-dessus :

4.2. Description des variables

Les variables d'analyse conduisant à l'atteinte nos objectifs de recherche proviennent spécialement de deux sources à savoir : la Banque Mondiale (world development indicators/ WDI) et de la Banque Centrale du Congo. Elles couvrent la période allant de 1970 à 2021. Ces variables sont regroupées en deux catégories : les variables d'intérêt et les variables de contrôle.

4.2.1. Les variables d'intérêt

Les variables d'intérêt sont celles qui se rapportent à la politique fiscale ; et ainsi qu'à l'activité économique (croissance économique). Nous avons retenu pour cela les recettes fiscales ainsi que ses composantes comme proxy de la politique fiscale et le Produit Intérieur Brut par habitant (PIBH) comme proxy de l'activité économique. Elles sont ainsi libellées :

- **PIBH** : C'est le PIB divisé par le nombre d'habitants (population). Il est un proxy du niveau de vie de la population. Universellement accepté, nonobstant ses limites ;
- **RECF** (en % du PIB) : il s'agit de l'ensemble des sommes qu'une administration publique tire de sa fiscalité ;
- **ICOMEX** (en % des RECF) : il s'agit de l'impôt sur le commerce extérieur ;

- **IREV** (en % des RECF) : il s'agit de l'impôt sur les revenus ;

- **IBS** (en % des RECF) : il s'agit de l'impôt sur les biens et services.

4.2.2. Les variables de contrôle

Les variables de contrôle sont celles qui ne se rapportent pas directement à la politique fiscale, ni à l'activité économique. Elles ne sont introduites que dans le modèle ARDL en vue d'améliorer la capacité de ce dernier à expliquer l'activité économique. Elles ont été sélectionnées en référence à la littérature empirique existante.

- **FBCF** : la Formation Brute du Capital Fixe en % du PIB est utilisée ici comme proxy des investissements privés ;
- **APD** : l'aide publique au développement ;
- **TXOUV** : le taux d'ouverture commerciale représentant la somme des exportations et des importations en pourcentage du PIB.

Le tableau N°1 ci-dessous représentent toutes les variables prises en compte dans le modèle. Il présente aussi leurs indicateurs ainsi que les différentes sources des données utilisées dans cette analyse.

Tableau 1 : Variables des modèles économétriques

Variables	Description	Sources
PIBH	Produit Intérieur Brut par habitant	WDI: Worldatabaseindicators
RECF	Recettes Fiscales	Rapport Annuel / BCC
ICOMEX	Impôt sur le Commerce Extérieur	Rapports Annuel / BCC
IREV	Impôt sur les Revenus	Rapports Annuel / BCC
IBS	Impôts sur les Biens et Services	Rapports Annuel / BCC
FBCF	Formation Brute du Capital Fixe	WDI : Worldatabaseindicators
APD	Aide Publique au Développement	WDI: Worldatabaseindicators
TXOUV	Taux d'Ouverture Commerciale	WDI : Worldatabaseindicators

4.3. Analyse exploratoire

4.3.1. Les statistiques descriptives

Nous calculons quelques statistiques descriptives, présentons la matrice de corrélation entre les variables du modèle et enfin, étudions la stationnarité des variables.

Le tableau ci – dessous présente quelques mesures statistiques descriptives des différentes variables utilisées.

Tableau 2 : Statistiques descriptives

	PIB	RECF	ICOM	IREV	IBS	FBCF	APD	TXOUV
Moyenne	701.1077	11.10354	35.48909	27.43607	23.35887	11.73167	1.18E+09	27.02588
Médiane	489.3820	8.744947	35.44777	27.57389	23.52859	10.74600	4.22E+08	16.17000
Maximum	1362.290	34.91955	67.36618	46.33060	39.00506	29.53300	5.53E+09	75.96000
Minimum	322.4400	0.047604	0.395758	0.266841	0.318769	3.80E-05	89360001	7.090000
Std. Dev.	345.9928	8.223900	12.43645	8.454165	8.461677	9.906397	1.35E+09	21.87657
CV	0,493494	0,740655	0,350430	0,30814	0,362246	0,844414	1,144067	0,809467
Skewness	0.540055	1.333629	0.396901	-0.303814	-0.269559	0.314698	1.480127	0.857638
Kurtosis	1.782212	4.082159	3.981302	4.144994	2.444377	1.693758	4.815784	2.257004
Jarque-Bera	5.630493	17.60634	3.385283	3.570476	1.273654	4.467616	25.62786	7.425214
Probability	0.059890	0.000150	0.184033	0.167757	0.528968	0.107120	0.000003	0.024414

Source : Les auteurs à partir des données d'analyse et Eviews 10

L'analyse de ce tableau révèle qu'au regard des différentes moyennes, les recettes des impôts sur le commerce sont plus importantes, suivies de celles de l'impôt sur le revenu et enfin celles de l'impôt sur les bénéfices. Cette observation confirme l'extraversion de l'économie congolaise face au reste du monde durant la période sous analyse. Par ailleurs, prises dans leur totalité, les recettes publiques représentent en moyenne 11% seulement du PIB. En d'autres termes, la fiscalité en RDC mérite de passer par des réformes profondes pour qu'elle perfore quant à la mobilisation des ressources (FMI : 2024). Par contre, en analysant la dispersion au travers du coefficient de variation, les variables APD,

TXOUV et FBCF accusent une forte dispersion tandis que le PIB et les variables qui composent les recettes fiscales présentent une dispersion significativement modérée. Enfin, tenant compte de la probabilité associée à Jarque-Bera au seuil de 5%, toutes les séries sont normalement distribuées sauf les APD, TXOUV et RECF étant donné que leurs probabilités associées soient inférieures à 5% (on rejette l'hypothèse H0).

4.3.2. Analyse des corrélations

La Matrice de corrélation nous permet de saisir l'ampleur de la liaison linéaire entre les variables telle qu'indique le tableau ci-après :

Tableau 3 : Matrice des corrélations

Probability	PIB	RECF	ICOM	IREV	IBS	FBCF	APD	TXOUV
PIB	1.000000							

RECF	0.465249	1.000000						
	0.0006	-----						
ICOM	0.220543	0.458190	1.000000					
	0.1199	0.0007	-----					
IREV	0.198281	0.072489	0.036018	1.000000				
	0.1631	0.6132	0.8019	-----				
IBS	-0.626697	-0.361176	-0.153303	0.175113	1.000000			
	0.0000	0.0092	0.2828	0.2190	-----			
FBCF	-0.023439	0.449412	0.417557	0.092036	0.082805	1.000000		
	0.8703	0.0009	0.0023	0.5207	0.5635	-----		
APD	-0.431765	0.036742	-0.222534	0.226516	0.612579	0.190588	1.000000	
	0.0016	0.7980	0.1165	0.1100	0.0000	0.1804	-----	
TXOUV	-0.683801	-0.206063	-0.366154	0.063801	0.656561	0.261719	0.804615	1.000000
	0.0000	0.1469	0.0082	0.6565	0.0000	0.0636	0.0000	-----

Source : Les auteurs à partir des données d'analyse et Eviews 10

Sans prétendre interpréter tous les coefficients de corrélation figurants dans cette matrice, nous nous attelons sur ceux qui intéressent cette analyse. En effet, l'analyse de la matrice de corrélation entre la variable dépendante et les différentes variables explicatives renseigne ce qui suit :

- Il existe une corrélation linéaire positive et statiquement significative entre, d'une part, les recettes et le PIB et d'autre part, les recettes et le revenu d'impôts sur le commerce extérieur. Ce qui revient à dire que lorsque l'Etat augmente ses recettes, le taux de croissance économique a tendance à augmenter. Cela se justifie par le rôle régulateur joué par les recettes dans la réduction des déficits et limitation de ses implications ;
- En outre, il convient de soulever les corrélations linéaires négatives et statiquement significatives entre les PIB et les IBS, entre le PIB et les APD, entre le PIB et le TXOUV, entre

les RECF et les IBS. Par contre, les RECF entretiennent une relation positive avec les recettes fiscales sur le commerce.

Cette analyse renseigne sur les caractéristiques statistiques des variables exploitées dans la modélisation et dans les estimations des effets de la politique budgétaire sur la croissance économique. Il a semblé essentiel de passer par l'étude de la stationnarité des variables avant de pousser avec l'analyse économétrique.

4.3.3. Etude de stationnarité

Nous passons à la vérification de l'ordre d'intégration des variables à travers les tests de la racine unitaire. En effet, l'étude de la stationnarité est une notion très importante dans l'analyse des séries temporelles ; elle exempte, non seulement des régressions fallacieuses, mais permet de choisir le modèle d'estimation le plus approprié à la structure des données. Les résultats de ces tests sont résumés dans le tableau ci-dessus.

Tableau 4 : Résultats de test de stationnarité des séries

VARIABLES	Test PP à niveau Probabilité à 5%	Test PP en différence 1ère Probabilité à 5%	DECISION
PIBH	0.5772	0.0152	I(1)
RECF	0.0045	—	I(0)
ICOM	0.0157	—	I(0)
IREV	0.0020	—	I(0)
IBS	0.0001	—	I(0)
FBCF	0.1807	0.0000	I(1)
APD	0.5337	0.0000	I(1)
TXOUV	0.6352	0.0000	I(1)

Source : Les auteurs à partir des données d'analyse et EvIEWS 10

Pour vérifier la stationnarité des séries utilisées dans cette analyse, étape indispensable (condition) à l'étude des séries temporelles, le test de Philippe-Perron (PP) est approprié.

Ainsi, il ressort de nos résultats que :

- Les variables RECF, ICOM, IREV et IBS sont stationnaires à niveau ;
- Les variables FBCF, APD et TXOUV sont stationnaires en différence première.

Les séries étant intégrées à des ordres différents, le test de Cointegration de Engel et Granger (cas bivarié) et celui de Johansen (cas multivarié) deviennent inefficace dans l'appréhension de l'existence d'une relation de long terme ; ce qui rend opportun le test de Cointegration aux bornes tel que proposé par Pesaran et al. (Jonas Kibala : 2018).

Au regard de la structure des données qui sont intégrées d'ordre différent (0) et (1) ainsi que des hypothèses cherchant à identifier l'impact de la politique fiscale sur la croissance économique, le modèle le mieux adapté est le modèle autorégressif à retards échelonnés (ARDL).

4.4. Analyse Econométrique

Nous estimons l'impact des recettes fiscales ainsi que ses composantes sur la croissance économique. Pour y arriver, nous avons estimé deux

modèles suivant la procédure suivante :

1. Estimation du modèle ARDL ;
2. Tests de robustesse ;
3. Test de Cointegration aux bornes ;
4. Estimation et interprétations des effets à Court Terme et ceux de Long Terme
 - i. Impact des recettes fiscales sur la croissance économique

4.4.1. Décalage optimal et estimation du modèle ARDL

Nous avons utilisé le critère de Akaike (AIC) pour choisir le modèle ARDL optimal, c'est-à-dire celui qui présente des résultats statistiquement significatifs et les plus simples.

On observe donc que le modèle ARDL (2, 1, 0, 0,1) est optimal parmi les 19 autres présentés, car il offre la plus petite valeur d'AIC. L'ajustement du modèle ARDL ainsi estimé s'avère être de très bonne qualité avec un coefficient de détermination ajusté de 99.5% ; le pouvoir explicatif de ce modèle est suffisamment grand pour déceler des variables explicatives sur celle expliquée. Egalement, la statistique de Durbin-Watson est de 1.91 (proche de 2) ; ce qui implique l'absence d'autocorrélation des erreurs. Cette hypothèse est rigoureusement testée au niveau de l'analyse de robustesse du modèle.

4.4.2. Tests de diagnostic

Tableau 5 : Analyse de la validité du modèle ARDL

Hypothèse du Test	Types de Tests	Probabilités
Autocorrélation	Residual Serial Correlation LM Tests	0.4470
Hétéroscédasticité	BPG	0.8137
Normalité	Jarque-Bera	0.2977
Spécification	Ramsey RESET Test	0.9256

Source : Les auteurs à partir des données d'analyse et Eviews 10

Le test Residual Serial Correlation LM conduit à l’acceptation de l’H0, étant donné la probabilité du test est largement supérieur au seuil de 5%, confirmant ainsi l’absence d’autocorrélation des erreurs. Cependant, le test de BPG nous ramène à l’acceptation de H0, celle de constance de la variance des erreurs. Au regard de la probabilité du test de Jarque-Bera qui est inférieure au seuil de 5%, l’hypothèse de normalité des erreurs est vérifiée (les preuves sont insuffisantes pour rejeter l’hypothèse nulle – ce qui garantit que les résultats de la régression sont valides et fiables). Enfin, le test de Ramsey approuve la bonté de la spécification du modèle choisi.

Le modèle ci-haut valide tous les tests diagnostiques sauf le test de stabilité des paramètres, étant donné que ces derniers ne sont pas stables nous ne pouvons pas continuer nos estimations car le modèle est invalide.

ii. Impact des composantes des recettes fiscales sur la croissance économique et discussion des résultats.

4.4.3. *Décalage optimal et estimation du modèle ARDL*

Nous utilisons le critère de Akaike (AIC) pour choisir le modèle ARDL optimal, c’est-à-dire celui qui présente des résultats statistiquement significatifs et les plus simples.

Figure 2 : Lag optimal (Graph)

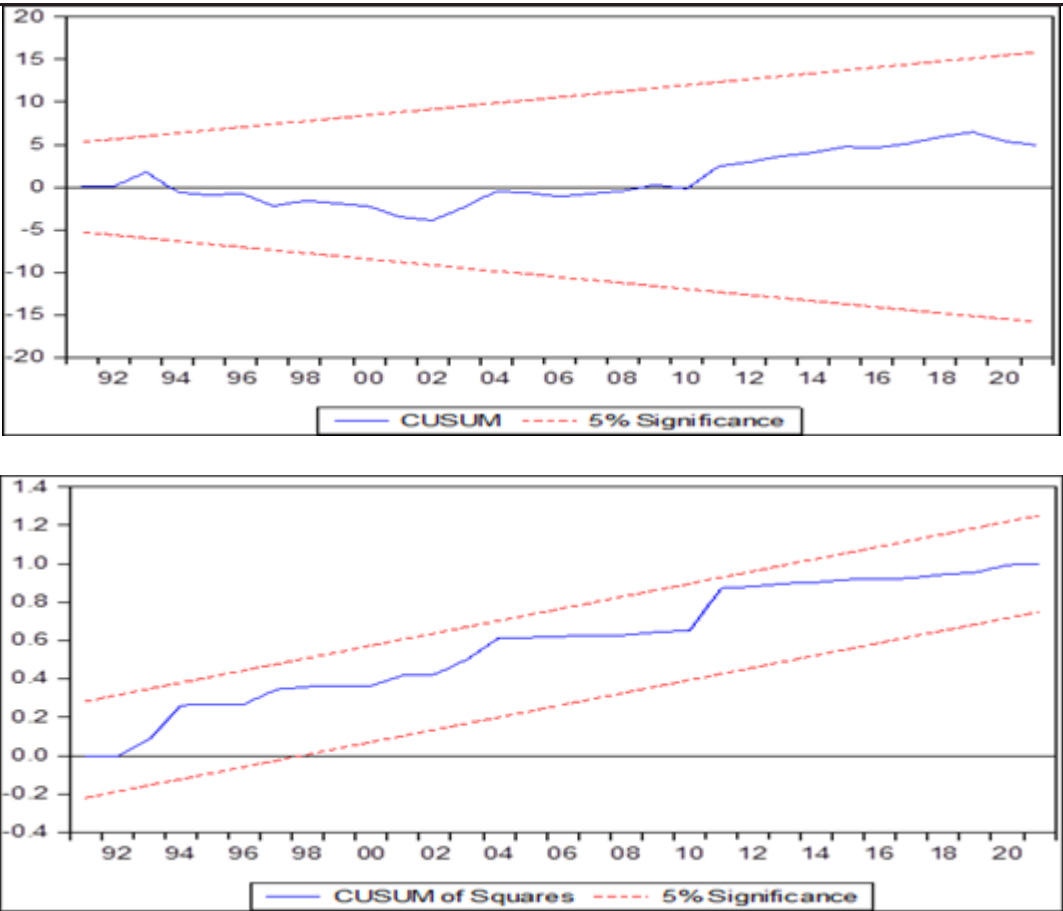
On observe donc que le modèle ARDL (2, 0, 1, 4,4) est optimal parmi les 19 autres présentés, car il offre la plus petite valeur d’AIC. L’ajustement du modèle ARDL ainsi estimé s’avère être de très bonne qualité avec un coefficient de détermination ajusté de 99.5%, le pouvoir explicatif de ce modèle est suffisamment grand pour déceler l’impact de la fiscalité sur la croissance économique. Également, la statistique de Durbin-Watson est de 2.40 ; ce qui indique une autocorrélation négative des erreurs. Cette hypothèse sera rigoureusement testée au niveau de l’analyse de robustesse du modèle.

4.4.4. *Tests de diagnostic*

Pour valider les résultats trouvés, nous passons par le test d’autocorrélation, d’homoscédasticité, de la normalité des erreurs, de la spécification ainsi que de la stabilité du modèle.

Tableau 6 : Analyse de la validité du modèle ARDL

Hypothèse du Test	Types de Tests	Probabilités
Autocorrélation	Residual Serial Correlation LM Tests	0.1704
Hétéroscédasticité	BPG	0.3027
Normalité	Jarque-Bera	0.4828
Spécification	Ramsey RESET Test	0.1256



Le test Residual Serial Corrélation LM conduit à l'acceptation de l'H0, étant donné la probabilité du test est largement supérieur au seuil de 5%, confirmant ainsi l'absence d'autocorrélation des erreurs. Le test de BPG nous ramène à l'acceptation de H0, celle de constance de la variance des erreurs. Au regard de la probabilité du test de Jarque-Bera qui est supérieure au seuil de 5%, l'hypothèse de normalité des erreurs est vérifiée. Enfin, le test de Ramsey approuve la bonté de la spécification de modèle estimé.

Le graphique de CUSUM permet de visualiser l'évolution structurelle des paramètres durant la période d'étude (cusum simple) ainsi que leurs comportements face aux chocs subits durant la même période. Selon le graphique, structurellement, les paramètres ont évolué de manière stable durant la période sous analyse, car la courbe des résidus récurrents est située à l'intérieur des corridors. Au regard du Cusum carré, les paramètres du modèle étudié accusent également une stabilité conjoncturelle étant donné que la courbe des résidus récurrents soit à l'intérieur des corridors. Ainsi, tous les tests étant

vérifiés, la validité des résultats est approuvée.

4.4.5. Test de Cointégration aux bornes

Tableau 7 : Test de cointégration aux bornes

ARDL1		
f-statistic calculée	7.030693	
Seuil critique	Borne <	Borne >
10%	3.03	4.06
5%	3.47	4.57
2.5%	3.89	5.07
1%	4.4	5.72

Source : Les auteurs à partir des données d'analyse et Eviews 10

Au regard de ce tableau, les résultats du test confirment une relation de Cointegration entre les séries sous-étude pour le modèle ARDL estimé. En effet, la valeur F-statistique est supérieure à celle de la borne supérieure au seuil de 5%. Ainsi, l'existence de la relation de LT crédibilise la possibilité d'estimer et d'interpréter l'impact de long terme des composantes de la fiscalité sur la croissance économique.

4.4.6. Effets des composantes fiscales sur la croissance économique

Les effets de court et de long terme des composantes fiscales sur le PIBH sont présentés dans le tableau ci-dessous.

EFFETS DE COURT TERME

Variables	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(LPIBH(-1))	0.672814	0.079465	8.466811	0.0000
D(LICOMEX)	0.015732	0.013035	1.206925	0.2366
D(LIBS)	-0.061526	0.011227	-5.480043	0.0000
D(LIBS(-1))	-0.023350	0.005548	-4.208782	0.0002
D(LIBS(-2))	-0.007906	0.005342	-1.480054	0.1490
D(LIBS(-3))	-0.013823	0.004238	-3.261585	0.0027
D(LFBCF)	0.136840	0.018023	7.592609	0.0000
D(LFBCF(-1))	-0.091151	0.023382	-3.898291	0.0005
D(LFBCF(-2))	-0.063107	0.018023	-3.501427	0.0014
D(LFBCF(-3))	-0.035485	0.017696	-2.005274	0.0537
CointEq(-1)*	-0.320213	0.050828	-6.299952	0.0000

Source : Les auteurs à partir des données d'analyse et Eviews 10

- Une augmentation de 1% du taux de croissance du PIBHAB au retard 1 entraîne une augmentation de 0.67% du taux de croissance du PIBHAB au temps courant, toutes choses restantes égales par ailleurs. Ce résultat est significatif au seuil de 1%.

Ces résultats suggèrent que la croissance économique en RD Congo est fortement influencée par la dynamique de la croissance passée. En effet, une augmentation du taux de croissance du PIBHAB au retard 1 se traduit par une augmentation du taux de croissance du PIBHAB au temps courant. Cette situation indique un effet d'entraînement positif de la croissance. Ce résultat est conforme à la théorie de la convergence conditionnelle, selon laquelle les pays ayant un niveau initial de revenu par habitant plus faible tendent à croître plus rapidement que les pays plus riches, en rattrapant leur retard de développement. Ce résultat est également cohérent avec les études empiriques qui ont mis en évidence l'existence d'un effet de persistance de la croissance dans les pays en développement, no-

tamment en Afrique subsaharienne (Barro et Sala-i-Martin : 1995 ; Ndulu et O'Connell : 2008).

- Une augmentation de 1% du taux de l'impôt sur les biens et services (IBS) au temps courant entraîne une diminution de 0.06% du taux de croissance du PIBH au temps courant, toutes choses restantes égales par ailleurs. Ce résultat est significatif au seuil de 1%.

De tel résultat suggère que la croissance de l'impôt sur les biens et services a un effet négatif et significatif sur la croissance du produit intérieur brut par habitant (PIBH) en RD Congo. En effet, une augmentation du taux de l'impôt sur les biens et services au temps courant se traduit par une diminution du taux de croissance du PIBH au temps courant ; ce qui reflète l'impact de la fiscalité sur la demande agrégée. Ce résultat est conforme à la théorie keynésienne de la politique budgétaire, selon laquelle une hausse des impôts sur la consommation entraîne une baisse du revenu disponible, qui conduit à une baisse de la consommation. Cela engendre des revenus inférieurs pour les vendeurs, et ainsi de suite. Ce

résultat est également en accord avec les études empiriques qui ont mis en évidence le rôle négatif de la fiscalité sur les biens et services dans la réduction de la croissance dans les pays en développement, notamment en Afrique subsaharienne (Fofack et Ndikumana : 2014 ; Ghura et Hadjimichael : 1996).

- Une augmentation de 1% du taux de croissance de l'impôt sur les biens et services de manière cumulée entraîne une diminution de 0.04% du taux de croissance du PIBH au temps courant, toutes choses égales par ailleurs. Ce résultat est significatif au seuil de 1%.

Ce résultat indique que la croissance de l'impôt sur les biens et services (IBS) a un effet négatif et significatif sur la croissance du produit intérieur brut par habitant (PIBH) en RD Congo. En effet, une augmentation de l'IBS réduit le revenu disponible des agents économiques et diminue leur capacité d'épargne et d'investissement. Ce résultat est conforme à la théorie de la courbe de Laffer, selon laquelle il existe un niveau optimal de taxation au-delà duquel l'augmentation des impôts entraîne une baisse des recettes fiscales et de la croissance économique.

Selon la Direction Générale des Impôts (DGI/RDC), le taux de l'impôt sur les bénéfices et profits en RDC est de 30%, qui est supérieur à la moyenne africaine de 28,5% (Banque mondiale : 2021). Il serait donc souhaitable de réduire le taux de l'IBS pour stimuler la croissance du PIBH en RDC après toute étude et analyse approfondie.

- Une augmentation de 1% du taux de croissance de la FBCF au temps courant entraîne une augmentation de 0.14% du taux de croissance du PIBH au temps courant, toutes choses égales par ailleurs. Ce résultat est significatif au seuil de 1%.

Ces résultats suggèrent que la croissance de la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) a un effet positif et significatif sur la croissance du produit intérieur brut par habitant (PIBH) en RD Congo. En effet, une augmentation du taux de croissance de la FBCF au temps courant se traduit par une augmentation du taux de croissance du PIBH au temps courant ; ce qui reflète l'impact de l'investissement sur la productivité. Ce résultat est conforme à la théorie endogène de la croissance, selon laquelle l'accumulation du capital physique est un facteur de progrès technique et d'innovation. Ce résultat est également en accord avec les études empiriques qui ont mis en évidence le rôle positif de l'investissement dans la stimulation de la croissance dans les pays en développement, notamment en Afrique subsaharienne (De Long et Summers : 1993 ; Levine et Renelt : 1992 ; Mankiw et al. : 1992).

- Une augmentation de 1% du taux de croissance de la FBCF de manière cumulée entraîne une diminution de 0.19% du taux de croissance du PIBHAB au temps courant, toutes choses égales par ailleurs. Ce résultat est significatif au seuil de 10%.

Ces résultats indiquent que la croissance de la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) a un effet négatif et significatif sur la croissance du produit intérieur brut par habitant (PIBHAB) en RD Congo. En effet, une augmentation du taux de croissance de la FBCF de manière cumulée se traduit par une diminution du taux de croissance du PIBHAB au temps courant ; cette situation reflète un effet de déplacement de la production. Ce résultat est contraire à la théorie néoclassique et endogène de la croissance, selon lesquelles l'accumulation du capital physique est un facteur positif de la croissance économique.

Une explication plausible de ce résultat para-

doxal est que la FBCF en RD Congo est inefficace ; elle est freinée par des défis de gouvernance, des infrastructures vieillissantes, et une instabilité macroéconomique entravant l'impact de l'investissement sur la croissance économique, malgré des flux d'Investissements Di-

rects Etrangers (IDE). De ce fait, son efficacité est mitigée : elle est cruciale pour la croissance économique mais freinée par des problèmes structurels affectant directement la transformation de cet investissement en développement durable et en croissance significative.

Tableau 9 : Effets des composantes fiscales sur le PIBH à Long Terme

Variables	EFFETS DE LONG TERME			
	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
LIREV	0.142487	0.035890	3.970076	0.0004
LICOMEX	-0.066624	0.036004	-1.850487	0.0738
LIBS	-0.011367	0.050965	-0.223036	0.8250
LFBCF	0.434968	0.023060	18.286234	0.0000

- **Une augmentation de 1% du taux de croissance de l'impôt sur le revenu entraîne une augmentation de 0.14% du taux de croissance du PIBH au temps au courant, toutes choses égales par ailleurs. Ce résultat est significatif au seuil de 1%.**

Ce résultat suggère que la croissance de l'impôt sur le revenu a un effet positif et significatif sur la croissance du produit intérieur brut par habitant (PIBH) en RD Congo. En effet, une augmentation du taux de croissance de l'impôt sur le revenu au temps courant se traduit par une augmentation du taux de croissance du PIBH au temps courant ; ce qui reflète l'impact de la fiscalité sur la demande agrégée. Ce résultat est conforme à la théorie keynésienne de la politique budgétaire, selon laquelle « une baisse d'impôts engendre une hausse du revenu disponible, qui conduit à une hausse de la consommation, qui engendre des revenus supplémentaires pour les vendeurs, et ainsi de suite. » Ce résultat est également en accord avec les études empiriques qui ont mis en évidence le rôle positif de la fiscalité dans la stimulation de la croissance dans les pays en développement, notamment en Afrique subsaharienne (Fofack et Ndikumana : 2014 ; Ghura et Hadjimichael : 1996).

- Une augmentation de 1% du taux de croissance de l'impôt sur le commerce extérieur entraîne une diminution de 0.07 du taux de croissance du PIBH au temps courant, toutes choses égales par ailleurs. Ce résultat est significatif au seuil de 10%.

Ce résultat suggère que la croissance de l'impôt sur le commerce extérieur a un effet négatif et significatif sur la croissance du produit intérieur brut par habitant (PIBH) en RD Congo comme En effet, une augmentation du taux de croissance de l'impôt sur le commerce extérieur au temps courant se traduit par une diminution du taux de croissance du PIBH au temps courant ; ce qui reflète l'impact de la fiscalité sur l'offre agrégée. Ce résultat est conforme à la théorie néoclassique de la politique commerciale, selon laquelle une hausse des taxes sur les importations entraîne une baisse du bien-être social, une distorsion des prix relatifs et une réduction de l'efficacité productive.

Une augmentation de 1% du taux de croissance de la FBCF au temps courant entraîne une augmentation de 0.43% du taux de croissance du PIBH au temps courant, toutes choses égales par ailleurs. Ce résultat est significatif au seuil de 1%.

Ces résultats suggèrent que la croissance de la formation brute de capital fixe (FBCF) a un effet positif et significatif sur la croissance du produit intérieur brut par habitant (PIBH) en RDC. En effet, une augmentation du taux de croissance de la FBCF au temps courant se traduit par une augmentation du taux de croissance du PIBH au temps courant, ce qui reflète l'impact de l'investissement sur la productivité. Ce résultat est conforme à la théorie endogène de la croissance, selon laquelle l'accumulation du capital physique est un facteur de progrès technique et d'innovation.

V. CONCLUSION

Notre analyse s'est proposée de vérifier empiriquement la relation entre la fiscalité et la croissance économique en République Démocratique du Congo. En d'autres termes, il a été question de mesurer l'impact de court et de long termes de la politique fiscale sur la dynamique de la croissance économique durant la période 1970 – 2021. Suivant l'approche Keynésienne, l'hypothèse plausible à vérifier est que : la politique fiscale a un effet positif et significatif sur la dynamique de croissance en RDC.

Conformément à la littérature économique, la relation entre la politique fiscale et la croissance économique reste encore controversée ; la relation peut s'avérer positive, négative ou neutre selon les contextes économiques de chaque pays. Cependant, une bonne politique fiscale influence toujours positivement la dynamique de la croissance économique.

Pour le cas de la RD Congo, les résultats des estimations indiquent que parmi les composantes des recettes fiscales, l'impôt sur les biens et services (IBS) a un effet négatif sur la croissance économique à court terme. En revanche, son effet à long terme est négatif mais non significatif sur le plan statistique. L'impôt sur le revenu (IREV) a un effet positif et significatif au seuil

de 1% à long terme, tandis que l'impôt sur le commerce extérieur (ICOMEX) a un effet négatif et significatif au seuil de 10% à long terme. Ces résultats montrent que, en combinant toutes les composantes des recettes fiscales, l'hypothèse plausible selon laquelle la politique fiscale a un effet positif et significatif sur la dynamique de croissance en RD Congo est vérifiée.

En gros, les réformes fiscales menées en RDC depuis 1970 ont engendré des transformations significatives dans la gouvernance des finances publiques. En modernisant les institutions, en simplifiant et en digitalisant les procédures, l'État congolais s'est lancé dans un long processus visant à améliorer à la fois la transparence et l'efficacité du recouvrement fiscal. Cependant, des obstacles constants - tels que la faiblesse de la culture fiscale, la domination de l'informalité de l'économie et les problèmes de coordination institutionnelle - entravent encore une efficace mobilisation des ressources.

Ainsi, de nos analyses, nous suggérons aux autorités politiques du pays pour une RD Congo émergente de (d') :

- réduire l'impôt sur les biens et services, qui a un effet négatif sur la croissance à court terme, et le remplacer par des impôts plus progressifs sur le revenu ou la fortune, qui ont un effet positif à long terme ;
- élargir la base fiscale en attribuant des numéros d'identification à tous les citoyens et de prélever les impôts sur le revenu sur toutes les institutions de la république ;
- renforcer l'administration fiscale en créant un data fiscal pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales, qui réduisent les recettes publiques et crée des distorsions dans l'économie ;
- utiliser les recettes fiscales pour financer des dépenses publiques productives, comme l'in-

investissement dans les infrastructures, l'éducation ou la santé, qui stimulent la demande à court terme et augmentent le potentiel de croissance à long terme ;

- miser sur l'instauration d'un dialogue continu et permanent entre l'État, les contribuables et les acteurs économiques.

Ces ajustements structurels sont nécessaires pour recentrer le système fiscal sur sa mission première : soutenir le développement économique et renforcer la souveraineté financière de la RDC. Ils peuvent aider la RD Congo à favoriser un développement économique durable (FMI : 2024).

Bibliographie

1. Abed Kpocheme, A. (2005). Incidence de la fiscalité sur la croissance économique : Une analyse empirique pour le cas du Bénin [Mémoire de maîtrise, Université d'Abomey-Calavi].
2. Abolia, J.-M. (2023). Finances publiques du pouvoir central : Annotation des dispositions, évaluations de la gestion et suggestions pour une juste et meilleure gouvernance (Tome 1). European Graphics.
3. Arnold, C. H. (1998). A vision of the growth process. *American Economic Review*, 88(1), 1–32.
4. Ayçal Ben Ammar, A., & Ben Ammou, S. (2016). Impact des recettes fiscales sur la croissance économique (cas des grands pays et des paradis fiscaux). *International Journal of Business & Economic Strategy*, 3(22), 114–120.
5. Baiardi, D., Profeta, P., Puglisi, R., & Scabrosetti, S. (2019). Tax policy and economic growth. *International Tax and Public Finance*, 26(2), 282–316.
6. Banque Centrale du Congo. (2020). Rapport annuel 2020. BCC.
7. Banque mondiale. (2021). République démocratique du Congo : Mobilisation des recettes intérieures.
8. Barro, R. J., & Sala-i-Martin, X. (1995). *Economic growth*. McGraw-Hill.
9. Bofip. (2012). TVA – Droits à déduction – Principes généraux – Objet et portée du droit à déduction.
10. Brun, J.-F., et al. (1998). Fiscalité et croissance : Une relation complexe. *Revue d'économie du développement*.
11. Cashin, P. (1994). Government spending, taxes, and economic growth. *IMF Staff Papers*.
12. Castagnède, B. (2006). *Précis de fiscalité internationale*. Presses Universitaires de France.
13. Copeps. (2025). TVA par pays dans le monde : Liste et informations essentielles.
14. De Long, J. B., & Summers, L. H. (1993). How strongly do developing economies benefit from equipment investment? *Journal of Monetary Economics*, 32(3), 395–415.
15. Direction Générale des Impôts. (2012). *Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)*.
16. Direction Générale des Impôts. (2023). *Code des impôts*. Médiaspaul.
17. Direction Générale des Impôts. (2023). *Rapport annuel 2023*. Médiaspaul.
18. Direction Générale des Impôts. (2025). *Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)*.
19. Easterly, W., & Rebelo, S. (1993). Fiscal policy and economic growth: An empirical

- investigation (Working Paper No. 4499). National Bureau of Economic Research.
20. Ebeke, C., & Ehrhart, H. (2012). Tax revenue instability in Sub-Saharan Africa: Consequences and remedies. *Journal of African Economies*, 21(1), 1–27.
21. Engen, E. M., & Skinner, J. (1996). Taxation and economic growth (Working Paper No. 5826). National Bureau of Economic Research.
22. Fofack, H., & Ndikumana, L. (2014). Capital flight and monetary policy in African countries. Political Economy Research Institute Working Paper Series (No. 362).
23. Fonds Monétaire International. (2024). République démocratique du Congo : Questions générales (Rapport n° 24/227).
24. François, G., & Grjebine, T. (2019). Effets macroéconomiques des politiques fiscales : Keynes, le retour. Dans *L'économie mondiale 2019*. La Découverte.
25. Gashi, B., Asllani, G., & Boqolli, L. (2018). The impact of tax policy on economic growth: Empirical evidence from Kosovo. *International Journal of Economics and Financial Issues*.
26. Ghura, D., & Hadjimichael, M. (1996). Growth in Sub-Saharan Africa. *IMF Staff Papers*, 43, 605–634.
27. Grdinić, M., Drezgić, S., & Blažić Pečarić, S. (2017). The impact of tax structure on economic growth in CEE countries. *Ekonomický časopis*, 65(5).
28. Johansen, S. (1991). Estimation and hypothesis testing of cointegration vectors in Gaussian vector autoregressive models. *Econometrica*, 59(6), 1551–1580.
29. Johansson, Å., et al. (2008). Tax and economic growth (OECD Economics Department Working Papers No. 620). OECD.
30. Kibala, J. (2018). Modélisation ARDL, test de cointégration aux bornes et approche de Toda-Yamamoto : Éléments de théorie et pratiques sur logiciels. Centre de Recherches Économiques et Quantitatives.
31. Keho, Y. (2010). Estimating the growth-maximizing tax rate for Côte d'Ivoire: Evidence and implications. *Journal of Economics and International Finance*, 2, 164–174.
32. Keynes, J. M. (1936). The general theory of employment, interest and money. Macmillan.
33. Kitoko Lisombo, E., & Senga Pesse, M. (2018). Pression fiscale et croissance économique. *International Journal of Innovation and Applied Studies*, 24(2), 834–843.
34. Laurent, M. (2014). Fiscalité : Notes de cours. Université de Kinshasa.
35. Levine, R., & Renelt, D. (1992). A sensitivity analysis of cross-country growth regressions. *American Economic Review*, 82(4), 942–963.
36. Mankiw, N. G., Romer, D., & Weil, D. N. (1992). A contribution to the empirics of economic growth. *Quarterly Journal of Economics*, 107(2), 407–437.
37. Milesi-Ferretti, G. M., & Roubini, N. (1998). Growth effects of income and consumption taxes. *Journal of Money, Credit and Banking*, 30(4), 721–744.
38. Mulungulungu Nachinda, C. (2021). Code minier commenté et annoté. Academia-L'Harmattan.
39. Musole, M. (2019). Finances publiques

- et fiscalité en République démocratique du Congo. L'Harmattan.
40. Ndemba Tshibangu, E. (2022). Pression fiscale optimale et croissance économique en République démocratique du Congo : 1990–2020.
41. Ndulu, B. J., & O'Connell, S. A. (2008). Policy plus: African growth performance, 1960–2000. Dans *The political economy of economic growth in Africa, 1960–2000* (Vol. 1, pp. 3–75).
42. Ngoc, N., & Arseneau, M. (2012). Le dosage des impôts et la croissance économique : Des leçons pour le Québec. *Cahier de recherche de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques*, 2012(01), 1–22.
43. OCDE. (2017). *Rapport sur la mobilisation des ressources fiscales en Afrique*. OCDE.
44. Palivos, T., & Yip, C. K. (1995). Government expenditure financing in an endogenous growth model: A comparison. *Journal of Money, Credit and Banking*, 27(4), 1159–1178.
45. Pesaran, M. H., Shin, Y., & Smith, R. J. (2001). Bounds testing approaches to the analysis of level relationships. *Journal of Applied Econometrics*, 16(3), 289–326.
46. Staines, N. (2017). *Réformes fiscales : Tendances récentes et implications pour la RDC*. FMI.
47. Takumah, W., & Iyke, B. N. (2017). The impact of tax revenue on economic growth: Evidence from Nigeria. *Journal of Business and Economic Sciences Applied Research*.
48. Tanzi, V., & Zee, H. H. (1997). Fiscal policy and long-run growth. *IMF Staff Papers*, 44(2), 179–209.
49. Telekwan Ziyungu, A., & Kidid Didi. (2019). *Manuel de fiscalité*. Éditions Laha.
50. Vaillancourt, F., & Pouya, M. (2013). L'impact du mix fiscal sur la croissance économique des provinces canadiennes, 1981–2010 (Rapport CIRANO No. 2013RP-03).
51. Widmalm, F. (2001). Tax structure and growth: Are some taxes better than others? *Public Choice*, 107(3–4), 199–219.